

Objet : RS - Engagement de Grand Chambéry dans une démarche d'économie circulaire

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 46

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier -

Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoza

Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Alain Caraco - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de James Hallay à Grégory Basin - de Laïla Karoui à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Josette Rémy à Alexandre Gennaro - de Farid Rezzak à Jean-Benoît Cerino - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 16

Anne-Marie Barouti - Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Frédéric Bret - Pierre Brun - Michel Camoz - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Sabrina Haerincq - Max Joly - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 juin 2022

délibération n° 079-22 C

objet **RS - Engagement de Grand Chambéry dans une démarche d'économie circulaire**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que dès 2014, Grand Chambéry s'est inscrit auprès de l'ADEME dans une démarche Territoire zéro déchet zéro gaspillage aux côtés de Grand Lac, Grand Annecy et Rumilly.

Cette démarche s'est prolongée avec la signature d'un Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) de 2018 à 2021, le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) adopté en 2019, et l'engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

Plus récemment, Grand Chambéry a été retenu dans le cadre de l'appel à projet 2020/2022 de l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, relatif à l'action collective d'accompagnement du déploiement du référentiel économie circulaire.

Grand Chambéry bénéficie donc de l'accompagnement du CIRIDD (Centre international des ressources et de l'innovation pour le développement durable), financé par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour remplir ce référentiel, base d'un futur dispositif national de labellisation auprès d'une vingtaine de collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les objectifs de l'action collective sont les suivants :

- promouvoir le référentiel et favoriser son déploiement,
- susciter l'appropriation du référentiel dans des collectivités et encourager la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans l'économie circulaire,
- reconnaître et valoriser la dynamique de certaines collectivités en matière d'économie circulaire,
- préparer les collectivités dans la perspective de la labellisation mise en place à l'échelle nationale sur la base du référentiel d'actions.

Cette action propose des parcours d'accompagnement adaptés au niveau d'engagement des collectivités vis-à-vis de l'économie circulaire. Des temps collectifs et un appui individuel en présentiel sur plusieurs jours permettent aux collectivités de se former, de réaliser un état des lieux, d'élaborer une stratégie et un plan d'actions, et de partager leur expérience. L'action est également un moyen pour les territoires de valoriser leurs actions et bonnes pratiques.

Le référentiel « économie circulaire » de l'ADEME se décline en plusieurs axes :

- axe 1 : définition d'une stratégie globale de l'économie circulaire et inscription dans le territoire,
- axe 2 : développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets,
- axe 3 : déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires,
- axe 4 : outils financiers du changement de comportement,
- axe 5 : coopération et engagement.

Cet outil aide à établir la feuille de route en matière de stratégie et de programme d'actions. Une fois celle-ci établie, Grand Chambéry pourra soumettre une candidature à une labellisation nationale « économie circulaire ». Cette démarche sera articulée avec les autres politiques publiques de la collectivité, avec la mise en place d'une équipe projet transversale et d'un comité de pilotage présidé par la vice-présidente chargée de l'économie circulaire.

Les acteurs économiques de l'économie sociale et solidaire et associatifs sont d'ores et déjà associés à l'élaboration de la stratégie économie circulaire et à la mise en œuvre du plan d'actions.

Une délibération ultérieure viendra préciser les engagements de la collectivité et le plan de financement associé.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission déchets du 19 mai 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'engagement de Grand Chambéry dans une démarche d'économie circulaire, au travers de la mise en place d'une stratégie et d'un programme d'actions associés, en vue d'une labellisation du territoire,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à déposer un dossier de candidature au label « économie circulaire » déployé par l'ADEME,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 079-22 C

Objet de l'acte : RS - Engagement de Grand Chambéry dans une démarche d'économie circulaire

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 13 juin 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27401H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27401H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2022

Publication : mardi 14 juin 2022